



ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX

Accès au grade de agent de maîtrise principal

Arrêté n° 2025-65

Le Maire de Arnières sur Iton

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de agent de maîtrise principal pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. ROQUIGNY Loïc , agent de maîtrise Echelon : 13 par ancienneté	1	01/06/ 2025 Favorable
M. BOULFROY Marc , agent de maîtrise Echelon : 10 par ancienneté	2	01/06/ 2025 Favorable

Total promouvables : 2
Nombres d'hommes : 2
Nombre de femmes : 0

Total promus : 2
Nombres d'hommes : 2
Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Arnières-sur-Iton, le 22 mai 2025

Le Maire,



Alain COMONT



ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Accès au grade de adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Arrêté n° 2025-66

Le Maire de Arnières sur Iton

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. COPLO Arnaud , adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Echelon : 10 par ancienneté	1	01/06/ 2025 Favorable
Mme DUVIGNOT Catherine , adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Echelon : 09 par ancienneté	2	01/06/ 2025 Favorable
Mme MICHELET Cecile , adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Echelon : 09 par ancienneté	3	01/06/ 2025 Favorable

Total promouvables : 3
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 2

Total promus : 3
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application [Télérécourse citoyens](http://www.telerecours.fr) accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Arnières-sur-Iton, le 22 mai 2025



Le Maire,

Alain COMONT